

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

24 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le 16 novembre 2015, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 23 - présents : 19 votants : 21

Présents : MM et Mmes : Goalec, Yvinec, Quédec, Gallou, Marrec, Hernot, Marec-Prigent, Tourbot F, Argouarch, Brochain, Castrec, Coulier, Liard, Maubian, Nédélec, Péron, Séné, Tanguy, Tourbot N

Absents et excusés : Mmes Casu (pouvoir à M. Goalec), Merdy (pouvoir à Mme Gallou), MM. Bouillon, Avetand

Secrétaire de séance : Mme Argouarch

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du conseil municipal du 13 octobre 2015
2. ALSH : Attribution des marchés
3. Aménagement du quartier route de Kériel : validation du projet
4. Indemnité du Trésorier
5. SIDEP : Modification des statuts
6. Rond-point de Runhuel
7. Acquisition de terrains
8. Contrat Enfance Jeunesse
9. Subvention Téléthon
10. Questions diverses

Suite à l'appel, M. Bernard GOALEC rend hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015.

Le 13 novembre 2015, de terribles actes terroristes ont frappé Paris et Saint-Denis en faisant au moins 129 morts et 325 blessés. Face à cette barbarie, je vous propose de nous recueillir en hommage à ces hommes et ces femmes, morts parce qu'ils étaient là, ce soir-là, sur une terrasse de café, dans une salle de spectacle ou encore dans la rue près d'un stade.

Ce moment de recueillement dans cette salle du conseil municipal doit nous permettre de nous rassembler - en hommage aux victimes, aux blessés, à leurs familles et à leurs proches – pour dire haut et fort que nous condamnons ces actes de barbarie et de violences.

En hommage aux victimes, en hommage à la Nation endeuillée, une minute de silence est observée par l'assemblée.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2015

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 octobre est adopté à l'unanimité

M. Bernard GOALEC, Maire, poursuit en précisant qu'il propose de rajouter deux points à l'ordre du jour. LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir pris connaissance, autorise M. le Maire à présenter les dossiers évoqués, à savoir :

- l'engagement du quart du budget
- projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

ALSH : ATTRIBUTION DES MARCHÉS

M. François TOURBOT, Conseiller Municipal délégué aux Travaux, rappelle à l'assemblée que suite à l'Appel d'Offres lancé relatif à la construction de notre ALSH, la commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 23 octobre, 5 novembre et 23 novembre dernier et précise que 60 entreprises ont déposé une offre.

Après analyse par le cabinet ENO, la commission d'Appel d'Offres propose de retenir les entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montant
Lot 1 : Démolition/Désamiantage	ARTS GREMENTS, Brest	46.263,87 €
Lot 2 : Terrassement/VRD/ Aménagements extérieurs	LIZIARD, Plouédern	63.800,00 €
Lot 3 : Gros Œuvre	SOARES, Plabennec	170.000,00 €
Lot 4 : Charpente bois/Bardage	HALL GUEGAN, St Renan	20.253,43 €
Lot 5 : Étanchéité/Couverture Zinc	AS COUVERTURE, Brest	51.687,20 €
Lot 6 : Menuiserie extérieures/ Aluminium/Serrurerie	CLAIRALU, Gouesnou	62.000,00 €
Lot 7 : Menuiseries intérieures	MENUISERIES LARACHE, St Servais	36.558,20 €
Lot 8 : Cloisons/Doublages/ Plafonds plâtre	GROUPE OPI/POIRIER, Cavan (22)	41.615,96 €
Lot 9 : Plafonds suspendus	LE GALL PLAFONDS, Brest	41.615,96 €
Lot 10 : Revêtements de sol/Faïence	KERDREUX& GARLATTI Gouesnou	25.600,02 €
Lot 11 : Peinture	Patrick LE GALL, Le Faou	17.825,96 €
Lot 12 : Chauffage/Ventilation/ Plomberie sanitaire	EDSI, Guipavas	79.925,32 €
Lot 13 : Électricité/Courants faibles	Gérard GERVAIS, Brest	32.997,47 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance,

Considérant la souveraineté de la commission d'Appel d'Offres,

Autorise M. le Maire à signer les Marchés avec les entreprises précitées.

Les travaux de démolition débuteront à partir de la mi-janvier.

ALSH : SUBVENTION/RÉGION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant sa délibération du 1^{er} septembre dernier validant le projet d'ALSH et sollicitant les subventions, M. Bernard GOALEC, Maire, précise que le dossier de subvention auprès de la Région par l'intermédiaire du Pays de Brest a été déposé mais leurs services réclament une délibération spécifique sollicitant leur instance.

Aussi, M. le Maire sollicite l'assemblée afin de l'autoriser à solliciter la Région pour financer ce projet au titre du Contrat de Partenariat Région/Pays 2014/2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à solliciter la Région pour le financement de ce projet d'ALSH.

AMÉNAGEMENT DU QUARTIER ROUTE DE KÉRIEL : VALIDATION DU PROJET

M. Bernard YVINEC, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée le travail réalisé par la commission Voirie relatif à la sécurisation de la Route de Kériel et l'aménagement du secteur de Camblanc.

Une étude a été menée par le cabinet ARCET qui a permis de démontrer certains éléments :

1) Route de Kériel :

Cette voie en entrée d'agglomération est une des artères principales desservant la RN 12.

Différentes zones d'habitations sont présentes aux abords.

Ces différents éléments engendrent de la vitesse et du trafic. Il s'est avéré important de penser à un aménagement afin de ralentir la vitesse et fluidifier le trafic.

2) Quartier de Camblanc :

Cette petite voie présente un trottoir non réglementaire en termes d'accessibilité.

Son profil en ligne droite permet aux véhicules de prendre de la vitesse, aussi, l'aménagement prévu est de normaliser le trottoir et de retravailler le profil de la voie.

Le projet a été présenté et validé par les riverains le 5 novembre dernier.

L'estimation des travaux s'élève à 244.740 € HT, soit 293.688 € TTC, se répartissant pour la Route de Kériel à 183.370 € HT et pour le quartier de Camblanc à 56.670,00 € HT.

S'y rajoutent 4.700,00 € HT d'opérations préalables (préparations du chantier et recollements après travaux).

L'enfouissement des réseaux sera également réalisé sur ces de secteurs à compter de la mi-janvier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de M. Bernard YVINEC,

Valide ce projet d'aménagement et autorise M. le Maire à lancer les appels d'offres et les subventions possibles.

INDEMNITÉ DU TRÉSORIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec une abstention de Mme Casu (pouvoir de M. Goalec),

Décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 70 % par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. MESNIL Thierry à compter du 1^{er} octobre 2015.

SIDEP : MODIFICATION DES STATUTS

M. Bernard GOALEC, Maire, précise à l'assemblée que dans le cadre du schéma de mutualisation des services, sur le périmètre de la CCPLD, la direction des services techniques et de l'aménagement urbain est désormais localisée au 51 route de Quimper à Landerneau.

Il est proposé de faire évoluer les statuts du SIDEP pour transférer l'adresse du Syndicat à cette même adresse.

Actuellement, les statuts imposent également que le Conseil Syndical se réunisse au moins une fois par trimestre. Cette règle pourrait être assouplie en imposant 4 réunions minimales annuelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Valide, à l'unanimité, cette évolution des statuts à savoir :

- Le transfert de l'adresse du Syndicat du Centre Théo Le Borgne vers le 51 route de Quimper à Landerneau,
- La modification du calendrier des réunions du conseil syndical (4 réunions minimum annuellement).

ROND-POINT DE RUNHUEL

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle à l'assemblée les nombreux contacts avec le Conseil Départemental depuis plusieurs années au sujet du secteur de Runhuel où le caractère accidentogène est très marqué.

L'aménagement du carrefour est toujours à l'étude. Un projet devrait nous être présenté en janvier prochain et repose toujours sur l'aménagement d'un giratoire impliquant 2 branches voies départementales et 2 branches voies communales.

De ce fait, leur instance sollicite la commune afin qu'elle participe à hauteur de 50 % au financement du projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à émettre un accord de principe sur cette participation financière de la commune.

ACQUISITION DE TERRAINS

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle à l'assemblée les échanges avec l'étude notariale chargée de la succession Kerbrat et l'éventualité d'acquérir des parcelles situées dans le centre bourg à savoir :

La propriété située 100 rue de Verger et comprenant une habitation ancienne (parcelle AB 92 : 1154 m²) et un autre terrain situé route de Kériel à proximité du bourg également (ZM 531 : 4357 m²).

Il sollicite l'assemblée afin de l'autoriser à négocier l'acquisition de ces parcelles dans la limite de l'estimation des Domaines actuellement en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL, conscient de l'opportunité que représentent ces terrains, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à négocier l'acquisition de ces terrains.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Mme Marie-Pierre GALLOU, Adjointe au Maire, précise à l'assemblée que le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement conclu entre la CAF et les 11 communes du Nord de la Communauté de Communes signataires (Plouédern, Trémaouézan, La Roche Maurice, Pencran, La Martyre, Ploudiry, Tréflévénénez, Le Tréhou, La Forest Landerneau, Saint Divy et Saint Thonan).

Le premier Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) intercommunal a été signé en 2008. C'est un contrat unique Enfance et Jeunesse, 0 - 17 ans révolus, signé pour une durée de 4 ans.

La 2^{ème} convention (2011-2014) est arrivée à échéance le 31 décembre 2014. Aujourd'hui, il s'agit de renouveler le CEJ pour la période 2015-2018.

Au niveau de notre commune, les principales actions concernées sont :

- La Maison de l'Enfance, Ti Labousig : multi accueil de 30 places
- L'ALSH de Plouédern/Trémaouézan
- Le RPAM (Relais Parents Assistantes Maternelles)
- Le soutien à la formation BAFA et BAFD.

Le CEJ permet de récupérer 55 % du budget des actions menées en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Elle sollicite le conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le renouvellement du CEJ et tous les documents y étant liés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer ce renouvellement du CEJ.

SUBVENTION TÉLÉTHON 2015

M. Pascal QUEDEC, Adjoint aux Associations, remercie vivement la participation, le dévouement et la créativité des associations locales lors de la précédente édition.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur la traditionnelle subvention communale attribuée pour cette occasion.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote une subvention de 800 € au profit du Téléthon 2015.

ENGAGEMENT DU ¼ DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

M. Jean-Pascal HERNOT, Conseiller Municipal délégué aux Finances, informe l'assemblée de la possibilité d'engager ¼ des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent dans l'attente du vote du budget primitif 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à procéder à cet engagement afin de financer les investissements qui s'avèrent nécessaires.

Considérant le montant des crédits 2015 de 2.091.435 €, le montant des dépenses pouvant être engagées est de 522.859 €.

L'affectation sera la suivante :

Articles	Libellés	Engagements 2016
2152	Travaux route de Kériel + route de Camblanc	200.000
2152	Chemins de randonnées	15.000
2111	Acquisition terrains	200.000
2121	Plantations	5.000
21318	Bâtiments	15.000
21538	Autres réseaux	25.000
2051	Logiciels	3.000
20422	Enfouissement réseaux FT	15.000
2183	Mat informatique	3.000
2184	Mobilier	7000
2188	Matériels	14.859
2031	Frais études	20.000
	TOTAL	522.859

PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

M. Bernard GOALEC, Maire, fait part à l'assemblée qu'en application de la loi NOTRE, portant nouvelle organisation territoriale, le Préfet du Finistère a présenté, le 7 octobre 2015, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Ce projet propose de réduire le nombre de syndicats intercommunaux.

Dans le tableau récapitulatif des propositions, figure notamment la fusion des syndicats d'eau de notre territoire à la CCPLD, à la date du 1^{er} janvier 2017.

Compte tenu de la complexité d'organiser dans le délai imparti un tel transfert de compétence, en raison notamment de la diversité des modes de gestion de l'eau au sein des communes membres de la CCPLD et de l'impossibilité pour celle-ci de se saisir partiellement de la compétence, il paraît indispensable de solliciter auprès du Préfet un délai supplémentaire qui permettrait d'assurer une prise de compétence dans des conditions optimales. Le calendrier proposé serait donc 2016-2017 : lancement d'une étude, pour un transfert de compétence au 1^{er} janvier 2018, voire 1^{er} janvier 2019.

Aussi, je vous propose d'adopter une délibération dans ce sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à solliciter un délai supplémentaire.